

**Réf. DI – AM – APE – 2022-2023/009 – Quelques rappels essentiels : cartable, retards, obligation de participation au cours d'éducation physique**

Madame, Monsieur,  
Chers Parents,

1°) Nous rappelons qu'il est **OBLIGATOIRE** de venir à l'école avec un CARTABLE/sac à dos dans lequel se trouvent le JOURNAL DE CLASSE, un bloc de feuilles, le plumier (*stylo, bics de couleur, crayons, latte, gomme...*), les fardes des cours indiqués à l'horaire et le matériel nécessaire demandé par les professeurs des différentes disciplines enseignées.

Les élèves se présentant à l'école sans cartable ou sans le matériel décrit ci-dessus seront priés d'aller le rechercher à domicile.

2°) Tout élève arrivant en retard doit se présenter à l'entrée principale avenue Orban où un(e) éducateur(trice) consigne le retard dans son journal de classe. L'élève est autorisé à rejoindre le cours si le retard ne dépasse pas 15 minutes. Au-delà, il doit impérativement se rendre à la salle d'étude.

**Par conséquent**, il sera sanctionné d'un « **zéro** » à la cote de travail en classe du cours concerné. De même, si une évaluation orale ou écrite était prévue, l'élève se verra sanctionné par un « **zéro** » à cette interrogation.

3°) Le Cours d'éducation physique ainsi que les séances de natation sont **OBLIGATOIRES**. La Circulaire 4335 du 6 mars 2013 *relatives aux dispenses de certains aspects pratiques du cours d'éducation physique au sein des établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles* fixe le cadre des dispenses pouvant être accordées et leurs modalités de gestion.

Les élèves dispensés devront réaliser des travaux écrits qui seront évalués par le professeur. Ces évaluations seront comptabilisées dans la cote périodique. Aucune exception ne sera tolérée. En aucun cas donc, un élève dispensé ne peut rester à domicile. Sa présence à l'école est obligatoire. Toute absence sera considérée comme injustifiée.

Aussi, tout élève doit porter une tenue sportive adéquate lors des cours d'éducation physique. Dès lors, je vous demanderai de nous retourner le document ci-dessus **signé et complété** en vue de nous communiquer la taille de t-shirt que l'établissement devra fournir à votre enfant.

Je vous remercie pour l'attention portée aux consignes qui précèdent et la diligence que vous mettrez à les respecter.

Le Préfet des études,



A. MELLOULI

# CROMMELYNCK

Athénée Royal de Woluwe-Saint-Pierre

## Bon de commande du t-shirt du cours d'éducation physique

Document à remettre complété à son professeur d'éducation physique.

Je soussigné(e) .....

responsable légal(e) de l'élève

.....



de la classe de .....


demande que lui soit fourni un t-shirt de la taille suivante :

- Small
- Medium
- Large
- Extra-large

Date et signature du(de la) responsable légal(e) :

.....

 02 770 06 20  
 02 763 01 50  
 [www.acrommelynck.be](http://www.acrommelynck.be)

Avenue Orban 73  
1150 Woluwe-Saint-Pierre  
 [contact@acrommelynck.net](mailto:contact@acrommelynck.net)

 WALLONIE-BRUXELLES  
ENSEIGNEMENT

Réseau d'enseignement organisé par  
la Communauté française visée à  
l'article 2 de la constitution.